

RAPPORT D'ACTIVITE
2010



COTTIN

FRÈRES

Labouré-Roi, depuis 1832



Grands Vins de Bourgogne

Assemblée générale mixte

25 mars 2011

Message du Président Directeur Général	2
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	3
Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions ordinaires	9

Comptes consolidés

Rapport du Président du Conseil d'Administration	10
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	14
Bilan consolidé	15
Compte de résultat consolidé	17
Tableau des flux de trésorerie	18
Variation des capitaux propres	19
Annexe aux états financiers consolidés	20
Déclaration des dirigeants	31
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	32

Comptes de la société mère

Bilan	34
Compte de résultat	35
Annexe	36
Résultats financiers des cinq derniers exercices	41
Tableau des filiales et participations	42
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	43
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés ..	44
Texte des résolutions	45

MESSAGE DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

L'exercice 2009/2010 de COTTIN FRERES s'inscrit dans le cadre d'une conjoncture toujours difficile au cours de laquelle la société a mené des actions importantes de redressement.

Malgré une chute du chiffre d'affaires de 20 %, l'amélioration de la marge de plus de 4 points a contribué à réduire les résultats négatifs de l'exercice précédent. A cela s'ajoutent une diminution des coûts et une reprise de dépréciation des stocks qui permettent de dégager un résultat avant impôts de plus de 400 000 euros.

Le redressement commercial est la priorité totale de Cottin Frères et les efforts entrepris commencent à se faire sentir car le chiffre d'affaires des 4 premiers mois de l'exercice en cours marque une hausse d'environ 20 %.

L'effort se fait sur tous nos marchés traditionnels (Europe, Etats-Unis, Asie) ainsi que sur la Russie, le Brésil, l'Inde et le Mexique.

Les actions entreprises se traduisent par une situation financière particulièrement saine (avec un gearing satisfaisant).

Pendant l'exercice en cours, il convient de mentionner :

- 1) La vente le 28 février 2011 de notre domaine Château Labouré-Roi à Meursault (pour un montant brut de 13 millions d'euros). De plus, cette vente entraînera une économie substantielle de nos coûts.
- 2) Le renforcement commercial de notre marque Nicolas Potel.

Cottin Frères doit progressivement revenir à un niveau de résultat satisfaisant. Ses multi-atouts (gamme de produits, gamme de prix, ses multi-marchés) ainsi que sa créativité rendent possible un développement futur important sans investissements autres que courants. Cottin Frères a une capacité de production de 18 à 20 millions de bouteilles par an alors qu'à ce jour la société en produit de l'ordre de 11 millions.

Ces actions à entreprendre ainsi que celles en cours doivent permettre notre développement accompagné d'une valorisation de Cottin Frères.

RAPPORT DE GESTION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Vous avez été convoqués en assemblée générale à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette assemblée, nous devons vous exposer la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible et les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme ordinaire.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Notre chiffre d'affaires consolidé enregistre une baisse de 22,76 %.

L'évolution des ventes est variable selon les pays :

- Japon :	- 6,72 %
- Royaume-Uni :	26,56 %
- Etats-Unis :	- 4,16 %
- Europe continentale :	- 17,03 %
- France :	- 32,58 %

Hormis le chiffre d'affaires, les chiffres clés du compte de résultat sont en nette amélioration par rapport à ceux de l'exercice précédent (données IFRS).

(en M€)	2009/2010	2008/2009	Evolution
Chiffre d'affaires	30,47	39,45	-22,76 %
Résultat opérationnel courant	-0,75	-1,65	+0,90 M€
Résultat avant impôts	0,36	-7,11	+7,47 M€
Résultat net (part du Groupe)	0,22	-5,23	+5,45 M€

L'impact sur le compte de résultat de la baisse du chiffre d'affaires subie au cours de l'exercice a été largement compensé par un meilleur niveau de marge brute (23.2% contre 20.1%) et l'effet en année pleine des mesures de réduction des frais généraux initiées au cours de l'exercice précédent (1.7 M€ d'économies sur les postes de charges externes, impôts et taxes, frais de personnel et amortissements). Par ailleurs, dans le cadre de la refonte de la politique commerciale du Groupe, divers litiges sont apparus, dont le coût a été estimé par la société à 672 K€. Enfin, la société a bénéficié au cours de l'exercice de subventions d'exploitation en lien avec son activité à l'exportation. L'effet conjugué de ces éléments est une amélioration de 0.9 M€ du résultat opérationnel courant, qui reste néanmoins déficitaire.

La société a pu vendre des vins dans de meilleures conditions qu'escompté lors de la clôture de l'exercice précédent, au titre duquel elle avait été amenée à déprécier ses stocks à hauteur de 2.9 M€. Ainsi, les ventes de l'exercice permettent de reprendre dans le compte de résultat au 30 septembre 2010, parmi les autres produits et charges opérationnels, 1.5 M€ de cette provision, non utilisée. Aucun changement d'estimation n'a par ailleurs été apporté aux autres vins ayant fait l'objet d'une dépréciation.

L'amélioration du résultat financier illustre la poursuite du désendettement initié lors de l'exercice précédent.

Le résultat avant impôt ressort légèrement bénéficiaire, tout comme le résultat net – part du Groupe, très peu impacté par l'impôt sur les bénéfices et la contribution au résultat des activités du Groupe à Meursault en cours de cession et présentées dans le compte de résultat conformément à la norme IFRS 5.

Le bilan au 30 septembre 2010 apparaît plus solide encore qu'au 30 septembre 2009, la dette nette s'établissant à 3.5 M€, en diminution de 4.9 M€, dont 2.2 M€ de marge d'autofinancement et 2.7 M€ de diminution du besoin en fonds de roulement.

I. COMPTES SOCIAUX ET REPARTITION DU RESULTAT

Nous rappelons que la Société COTTIN FRERES exerce principalement une activité de holding animatrice du groupe. Son résultat d'exploitation est donc principalement composé des redevances de gestion et des frais de gestion du Groupe, ainsi que les frais de la structure holding. Son résultat financier est principalement constitué des produits et charges relatifs aux filiales (dividendes, intérêts de comptes courants, variation de provisions sur titres).

Le résultat social de la société SA COTTIN FRERES s'élève à un bénéfice de 252.393,33 euros.
Nous proposons à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende. De ce fait, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	252.393,33 €
Report à nouveau antérieur	4.601.901,48 €
Résultat à affecter	4.854.294,81 €
Affectation	
La totalité du report à nouveau	4.854.294,81 €
Total égal au résultat à affecter	4.854.294,81 €

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Dividende unitaire	0,40	-	-
Nombre d'actions	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Dividende global	898 968	-	-
Dividende global éligible à l'abattement	898 968	-	-
Dividende global non éligible	/	/	/

II. EVOLUTION DU CAPITAL

A ce jour, le capital social reste divisé en 2 247 420 actions de 3 euros de nominal.

Au 30 septembre 2010, aucun salarié du Groupe ne dispose d'une quelconque fraction du capital de la société ou de ses filiales dans le cadre d'un PEE, hormis les bénéficiaires d'actions gratuites salariés à cette date.

III. ACTIVITE DES FILIALES

L'activité des filiales est résumée dans le tableau des filiales et participations.

Nos deux principales filiales opérationnelles sont les sociétés LABOURE ROI et NICOLAS POTEI. Elles ont respectivement réalisé un chiffre d'affaires de 29.676 K€ et 4.664 K€ et un bénéfice de 168K€ et 216 K€.

IV. PRISE DE PARTICIPATIONS

Néant au cours de l'exercice

V. CHARGES NON DEDUCTIBLES

Aucune charge non déductible en vertu de l'article 39-4 du CGI n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'entre pas dans la vocation de la société de faire de la recherche fondamentale. Néanmoins, la direction du Groupe travaille continuellement à l'amélioration de la qualité des produits.

VII. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe COTTIN FRERES a la volonté de se comporter en entreprise responsable et citoyenne, que ce soit vis-à-vis de ses partenaires financiers et commerciaux, de ses collaborateurs ou de son environnement immédiat.

1. INFORMATIONS SOCIALES

Le Groupe considère que le capital humain est une de ses ressources les plus précieuses et à ce titre, implique ses collaborateurs dans la réalisation et le dépassement de ses objectifs.

Répartition et évolution des effectifs

Le Groupe emploie 80 personnes au 30 septembre 2010, dont la plus grande majorité est basée sur notre site de Nuits-Saint-Georges.

Organisation du temps de travail

Un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail est effectif dans le Groupe en accord avec les lois et les conventions collectives. La gestion des heures supplémentaires est en accord avec les lois et conventions collectives. Le taux moyen d'absentéisme a été pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 de 4,34 % (contre 6,76 % lors de l'exercice précédent) incluant entre autres, les congés maternité et les congés maladies.

Rémunérations

L'ensemble des salariés du Groupe a droit à une part variable de rémunération ainsi qu'à une augmentation annuelle, dont le montant ou le pourcentage est fonction du niveau de performance individuelle et du niveau hiérarchique. A ce titre, le Groupe veille à respecter l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En outre, les salariés des sociétés COTTIN FRERES, LABOURE-ROI, SC CHATEAU LABOURE-ROI, SAS NICOLAS POTEL bénéficient d'un accord de participation Groupe.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Il entre dans l'activité même du Groupe de porter une attention particulière aux bonnes conditions d'hygiène, garantes de la qualité de nos produits.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont en accord avec les consignes de sécurité au travail en France.

Formation

Le plan de formation annuel au sein du Groupe a notamment porté au cours de l'exercice sur les points suivants :

- Permis Cariste
- Qualité Sécurité Environnement
- Informatiques

Emploi et insertion des handicapés

La société et ses filiales recourent à des centres d'aide par le travail auprès desquels elles s'approvisionnent en fournitures de bureau.

Sous-traitance

La société et ses filiales sous-traitent certaines autres opérations, telles que l'entretien des bureaux et espaces verts ainsi qu'une petite partie de la vinification des vins issus du Domaine Château Labouré-Roi.

Œuvres sociales

La société a demandé à son Comité d'entreprise de Groupe de prendre en charge les œuvres sociales.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de négociant en vins n'a, par sa nature, d'impact sur les écosystèmes qu'en matière de rejets d'eaux polluées, principalement consécutifs aux nettoyages de bouteilles et de cuves. En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe veille cependant à rationaliser l'utilisation de toutes les ressources nécessaires à sa production, eau, énergie et matières premières. Le Groupe a ainsi consommé 9 194 m³ d'eau et 1 534 225 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 (contre respectivement 10 546 m³ d'eau et 1 602 005 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009).

Il est à noter que la taxe versée à l'Agence de l'eau au titre de ses déchets pollués s'est élevée cette année à 19 132 euros (contre 23 723 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009).

De même, notre filiale LABOURE ROI est soumise à la taxe Eco emballages versée à la Société ADELPHÉ (coût 2010 : 24 388 euros contre 19 835 euros au titre de l'exercice précédent).

Tous les autres déchets industriels du Groupe sont traités avant d'être remis au système public de traitement des déchets.

D'autre part le Groupe poursuit sa démarche de tri et de valorisation de ses déchets. Après le bilan carbone mené il y a 2 ans, le Groupe continue sa démarche environnementale et suit son bilan énergétique.

Enfin, toutes les installations du Groupe COTTIN FRERES sont en parfaite conformité avec les réglementations nationales et locales.

VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu de son activité viti-vinicole, la société et ses filiales sont soumises aux principaux risques opérationnels suivants :

- Aléa lié au marché mondial de consommation des vins
- Aléas climatiques pouvant avoir une incidence sur la qualité et la quantité des vins récoltés

Informations détaillées relatives aux risques financiers

- Risque de crédit

Le Groupe ne dispose d'aucune garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients. Dès lors il n'a pas été jugé opportun de recourir à une assurance crédit. Le risque maximum correspond à l'encours de créances clients, net des dépréciations comptabilisées. Au 30 septembre 2010, le montant net des créances commerciales s'établit 6.140 K€ après prise en compte de 390 K€ de dépréciation.

- Risque de liquidité

L'endettement porte principalement sur des lignes de crédit à court terme finançant en partie le besoin en fonds de roulement. Ces lignes sont souscrites auprès de huit établissements bancaires dans des proportions et à des conditions équivalentes. Le montant des crédits court terme accordés par ces établissements s'établit à 7.5 M€, confirmés par écrit.

- Risque de marché

- Risque de change : la société facture l'essentiel de ses clients en euros, mais peut se trouver confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de devises. Pour les créances facturées en devises (très peu significatives), la société supporte les risques de change correspondants à hauteur des créances engagées.

- Risque de taux : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la société est titulaire au 30 septembre 2010 :

- d'un swap de taux portant sur un montant de 2,5 millions d'euros au taux de 4,05 % à échéance du 11 octobre 2010
- d'un swap de taux portant sur un montant de 2,5 millions d'euros au taux de 3,99 % à échéance du 11 octobre 2010
- d'un swap de taux portant sur un montant de 1,5 millions d'euros au taux de 3,85 % à échéance du 22 octobre 2010

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui dégraderait son résultat financier.

IX. ACTIONNARIAT

Les actionnaires détenant une fraction significative du capital de clôture sont les suivants :

- plus de 20 % du capital	:	SC ARMAND COTTIN
- plus de 20 % du capital	:	SC LOUIS COTTIN
- plus de 10 % du capital	:	Monsieur Louis COTTIN
- plus de 5 % du capital	:	Société YALE UNIVERSITY ENDOWMENT

X. DELEGATIONS DE COMPETENCES POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale des actionnaires a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder aux opérations suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de la ou des augmentations de capital donnant accès à des titres de capital, en €	Date de l'autorisation par l'Assemblée générale	Date d'échéance	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes	10 % du capital	26 mars 2010	25 mai 2012	Aucune
Autorisation d'émettre des options donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	337.113 (soit 5%)	16 mars 2007	15 mai 2010	Aucune

XI. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la société de ses propres actions afin d'en réguler le cours ou, comme autorisé par l'Assemblée générale du 16 mars 2007, aux fins d'être attribuées gratuitement. Au cours de l'exercice, dans le cadre d'un contrat de liquidités (d'un coût négligeable), la société a acheté 34.644 de ses propres actions (au prix moyen de 4.79 euros) et en a vendu 35.321 (au prix moyen de 4.86 euros).

Au 30 septembre 2010, la société détenait 65.301 de ses propres actions (soit 2.91% du capital) pour une valeur brute de 508.754 euros et une valeur nette de 345.478 euros

XII. MANDATS

Pour l'exercice 2009/2010, la composition des organes de direction et de contrôle de la société est la suivante :

Président- Directeur Général	:	Monsieur Louis COTTIN
Directeur Général Délégué	:	Monsieur Armand COTTIN
Administrateurs	:	Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Jacques CALVET et Nicholas OPPENHEIM

Les membres des organes de direction de la société ne bénéficient d'aucun engagement susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est annexée au présent document.

Enfin, l'ensemble des rémunérations versées aux membres des organes de direction de la société sont résumées ainsi :

en milliers d'euros	Septembre 2009	Septembre 2010
Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance	38	-
Rémunération allouée au Président du Conseil de Surveillance	18	-
Rémunération allouée aux membres du Directoire	209	-
Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration		24
Rémunération allouée aux Administrateurs	40	80
- dont Président Directeur Général	20	40
- dont Directeur Général Délégué	20	40

XIII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société COTTIN FRERES a signé un protocole de cession du domaine viticole composé de 7 ha de vignes et de bâtiments, installations et équipements qu'elle détient à Meursault.

La cession s'effectuera au profit d'un groupement d'acquéreurs composé d'investisseurs qui s'associeront, pour l'exploitation dudit domaine à des viticulteurs bourguignons.

La cession définitive est prévue fin janvier 2011 par le Groupe COTTIN FRERES qui conservera la propriété et l'usage de la dénomination commerciale "Labouré Roi" sous toutes ses formes.

Le prix global de cession des deux filiales cédées (la SCI du Domaine René Manuel et la SCEA Château Labouré Roi), de l'ordre de 12,3 millions d'euros, pour une valeur nette comptable des actifs et passifs destinés à la vente figurant dans le bilan au 30 septembre 2010 de 7.738 K€.

Cette cession d'un actif non stratégique de nature patrimoniale est sans incidence significative sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel consolidés du Groupe COTTIN FRERES, qui se renforce sur son cœur de métier de Négociant - Eleveur pour privilégier son action à l'exportation notamment dans les pays émergents.

Les engagements liés à cette cession sont les suivants :

- Engagement de versement d'une indemnité forfaitaire de 1.5 M€ par l'une ou l'autre des parties du contrat en cas de défaillance fautive conduisant à la non réalisation de la cession (engagement donné et reçu),

- Caution bancaire au titre de la garantie d'actif et de passif (plafond : 2.3 M€, dégressive jusqu'au 30 juin 2013 et pour la durée du délai de prescription applicable en matière fiscale, parafiscale, sociale, environnementale).

XIV. PERSPECTIVES

Après les opérations structurelles de l'exercice précédent, le Groupe repart sur des bases assainies et vise un résultat à l'équilibre au titre de l'exercice en cours.

XV. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (En application de la loi LME)

Au 30 septembre 2010, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de la Société Cottin Frères SA était la suivante (hors factures non parvenues provisionnées à la clôture) :

Echéances échues	-
Echéances inférieures à 30 jours	12 142€
Echéances de 30 jours à 44 jours	-
Echéances de 45 jours à 60 jours	-
Echéances supérieures à 60 jours	-
TOTAL	12 142€

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme extraordinaire

XVI. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, DE BENEFICES OU DE PRIMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée générale, votre compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfice et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société ; et de décider que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'administration et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporée au capital social de la société.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration, conformément à la loi, tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Président dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation.

Le Conseil d'administration ou son Président pourra notamment déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital social de la société ; fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seront attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société sera élevée.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le Conseil d'Administration

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX (Annexe au rapport de gestion)

Monsieur Louis COTTIN	Président du Conseil d'Administration de COTTIN FRERES Administrateur du Groupe AYACHE
Monsieur Armand COTTIN	Administrateur de COTTIN FRERES Administrateur de la Société VIF (prestations informatiques)
Monsieur Nick OPPENHEIM	Administrateur de COTTIN FRERES Administrateur de Georgica Plc, de Aida Capital, de The British Foreign and Colonial Corporation Ltd, de Scottish General Holdings Limited
Madame Nathalie AYACHE	Administrateur de COTTIN FRERES Gérante Société Agence de Presse Magazines
Madame Ingrid FESNEAU	Administrateur de COTTIN FRERES
Monsieur Jacques CALVET	Administrateur de COTTIN FRERES Président du Comité de Surveillance du Bazar de l'Hôtel de Ville - BHV Vice Président du Conseil de Surveillance des Galeries Lafayette Administrateur de la Société MOTIER Administrateur de la Société LASER-COFINOGA Administrateur du Groupe AYACHE Administrateur de la Société ICADE Administrateur de la Société Foncière Lyonnaise Membre du Comité Consultatif de la Banque de France Président d'Honneur de BNP-PARIBAS

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS ORDINAIRES

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport spécial a pour objet de décrire à votre assemblée, conformément à l'article L. 225-197-4 du code de commerce, les opérations d'attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, réalisées par le Conseil d'administration durant l'année, en vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 16 mars 2007.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte a autorisé le Directoire (avant le changement de mode de gestion et d'administration de la société), conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes au profit des mandataires sociaux de la société au sens de l'article L. 225-197-1, II alinéa 1 du code de commerce et des catégories de bénéficiaires déterminées par le Directoire (avant le changement de mode de gestion et d'administration de la société) parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés visées à l'article L 225-197-2, I 1° du code de commerce, dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société, et pendant une durée maximum de trente huit (38) mois à compter de la date de l'assemblée.

L'assemblée générale a fixé à deux ans la durée minimale de la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Directoire (avant le changement de mode de gestion et d'administration de la société) et a fixé la durée minimale de la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, à deux ans à compter de la date d'attribution définitive des actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires de la société susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation a été fixé par l'assemblée générale à 5 % du capital de la société à la date de l'assemblée.

Le Directoire, lors de sa réunion du 27 mars 2007, a décidé d'attribuer un nombre total de 58.000 actions gratuites, sous les conditions et critères d'attribution suivants :

L'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires pendant la période d'acquisition est subordonnée à l'obligation pour les bénéficiaires d'être salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales pendant toute la période d'acquisition, étant toutefois précisé que la condition relative à la fonction de salarié ou de mandataire social de la société ou d'une de ses filiales susvisées n'est pas applicable en cas de décès ou d'invalidité totale ou partielle du bénéficiaire, de départ ou mise à la retraite, de licenciement sauf pour faute grave ou lourde.

Le Directoire a fixé la durée de la période d'acquisition à deux ans et a fixé la période de conservation des actions, à compter de leur attribution définitive à deux ans.

Le Directoire a acquis les actions nécessaires afin de procéder à cette attribution gratuite, conformément à l'article L. 225-208 du code de commerce.

Au cours de l'exercice, aucune décision d'attribution n'a été prise par le Conseil d'Administration. Par ailleurs, la période d'acquisition de deux ans a expiré, de telle sorte que les actions gratuites ont été attribuées aux bénéficiaires dans leur totalité, les conditions d'attribution ayant été remplies.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif de l'ensemble des plans d'actions gratuites mis en place au sein du Groupe :

Nom - Prénom	Fonctions (à la date d'attribution)	Date attribution	Période d'acquisition	Nombre d'actions	Valeur au 27/03/2009 (cours : 4.50€)	Valeur au 30/09/2010 (cours : 4.74€)
MARTIN Olivier	Président du Directoire	27/03/2007	2 ans	30.000	135.000	142.200
LECLERE Thomas	Directeur d'exploitation	27/03/2007	2 ans	7.000	31.500	33.180
GARIN Thibault	Responsable des ventes Export	27/03/2007	2 ans	7.000	31.500	33.180
PARENTY Jacques	Responsable des ventes	27/03/2007	2 ans	7.000	31.500	33.180
DARCY Jacky	Secrétaire général	27/03/2007	2 ans	7.000	31.500	33.180
				58.000	261.000	274.920

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(ARTICLES L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-27 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'Administration

Je vous rappelle que votre Conseil d'Administration est composé de six membres :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil d'administration
- Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM, Armand COTTIN et Jacques CALVET, Membres du Conseil d'administration

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM et Jacques CALVET sont considérés comme membres indépendants du Conseil d'Administration.

Fréquence des réunions

L'article 12 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Je vous rends compte des réunions du Conseil d'Administration, qui s'est réuni trois fois au cours de l'exercice.

Le calendrier et l'agenda des réunions ont été les suivants au cours de l'exercice écoulé :

- Conseil d'Administration du 12 octobre 2009 :
 - approbation du procès verbal de la séance du 25 mai 2009 ;
 - chiffre d'affaires ;
 - résultat ;
 - niveaux des stocks et endettement ;
 - questions diverses.
- Conseil d'Administration du 15 janvier 2010 :
 - approbation du procès verbal de la séance du 12 octobre 2009 ;
 - examen des comptes, arrêté du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et des comptes consolidés au 30 septembre 2009 ;
 - fixation de la date de l'assemblée ayant à statuer sur ces comptes et bilan ;
 - rédaction des projets de résolutions à soumettre à l'assemblée ;
 - rédaction du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée ;
 - questions diverses.
- Conseil d'Administration du 25 mai 2010 :
 - approbation du procès verbal de la séance du 15 janvier 2010 ;
 - examen de l'assemblée générale mixte du 26 mars 2010 ;
 - résultat au 31 mars 2010 (1er semestre de l'exercice) ;
 - chiffres d'affaires ;
 - niveaux des stocks, endettement, trésorerie ;
 - résultats prévisionnels ;
 - questions diverses.

Convocations des membres du Conseil

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil d'Administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'Administration au prorata du temps de présence de ses membres.

Le rapport de gestion donne une information détaillée de la rémunération individuelle de chacun des membres du Conseil d'Administration.

Information des membres du Conseil d'Administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du Groupe COTTIN FRERES.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUIITS-SAINT-GEORGES.

Code de gouvernance - Comités spécialisés

Les recommandations relatives au code de gouvernance ne sont pas toutes appliquées dans le Groupe, compte tenu de sa taille, d'une part, et de la structure de son capital d'autre part. Toutefois, le Conseil d'Administration veille à ce que l'esprit de ces recommandations soit adapté et respecté, à défaut d'être documenté et formalisé.

Dans le même sens, aucun comité spécialisé n'a été créé à ce jour.

Autorisations de conventions par le Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique n'a été autorisée par le Conseil.

Pouvoirs de la Direction Générale

Aux termes de l'article 15 des statuts de la société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sa rémunération est fixée par une délibération du Conseil d'Administration sur son montant et ses modalités.

Aux termes de l'article 16 des statuts de la société, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Sa rémunération est fixée par le Conseil d'Administration.

Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- application des instructions et orientation fixées par le Directeur Général,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur,
- bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

Ainsi, le Groupe a pu constater par le passé des défaillances importantes en matière d'autorisations d'achats de vins, ces défaillances ayant abouti aux décisions prises lors de l'exercice précédent :

- en matière de gouvernance de l'entreprise et de son mode de gestion, d'une part,
- en matière de gestion des stocks d'autre part, avec les conséquences comptables et financières impactant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Processus de contrôle interne

Eu égard à la taille du Groupe, regroupant moins de 100 personnes sur deux sites, le contrôle interne est centralisé sur le Directeur Général qui en est donc le principal acteur.

Chacun des membres du Groupe dispose de responsabilités organisées par grande fonction : les achats de vins, la production, les ventes, la finance, la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement.

Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du dispositif de contrôle interne

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont quant à eux chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directeur Général et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences

Les procédures

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paie-

ments existent dans les différents services du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications obtenues (British Retail Consortium et International Food Standard) garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique d'assurance Groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de Nuits Saint Georges des travaux de tenue de comptabilité, de reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

Gestion des risques

Les principaux **risques opérationnels** auxquels le Groupe est soumis sont liés à la mondialisation du marché du vin d'une part, et aux conditions climatiques et leur impact sur la qualité et la quantité des récoltes d'autre part. S'agissant du contexte concurrentiel sur lequel le Groupe évolue, le Groupe continue de valoriser ses marques, signes du savoir-faire et de la qualité. Il reste toutefois soumis aux choix stratégiques ou de positionnement en gamme des grands distributeurs. C'est la raison pour laquelle il étend sa gamme au-delà des produits de Bourgogne. Quant à la gestion des approvisionnements, le Groupe entretient des relations privilégiées avec un certain nombre de viticulteurs et anticipe autant que possible ses besoins, en les concrétisant par des contrats d'achats en amont des récoltes, les prix d'achat étant quant à eux déterminés à l'automne par le marché

Les risques financiers sont de quatre ordres :

Le risque de change ne porte pas sur les transactions à proprement parler, les achats et ventes étant réalisées en euros de manière quasi-exclusive, mais sur la compétitivité des produits proposés par rapport à des concurrents supportant des coûts dans des devises différentes.

Le risque de liquidité provient quant à lui des besoins capitalistiques de l'activité, en termes d'agence-

ments et installations, mais surtout au fort besoin en fond de roulement lié au financement du stock de vins. Le Groupe s'assure à ce titre le soutien de plusieurs établissements bancaires depuis de nombreuses années, et vérifie en temps réel la pérennité de ses engagements et de leurs conditions.

Le risque de crédit existe du fait de l'absence de garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients.

Le risque de taux, contre lequel le Groupe se prémunit partiellement par le biais de couvertures.

Opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

Processus de clôture et de consolidation statutaire

COTTIN FRERES élabore des données consolidées sur une fréquence mensuelle. Le degré de précision des consolidations mensuelles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle.

Processus de planification et de contrôle budgétaire

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

CONCLUSION

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cottin Frères

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société COTTIN FRERES, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au

traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dijon, le 1^{er} février 2011

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(En milliers d'euros)

ACTIF

	Note	Septembre 2010	Septembre 2009
Ecarts d'acquisition	Note 4.1	-	-
Autres immobilisations incorporelles	Note 4.2	15	16
Immobilisations incorporelles		15	16
Terrains		465	465
Terres à vignes.....		-	5 988
Actifs biologiques		-	77
Constructions.....		1 292	1 617
Autres immobilisations corporelles		3 173	4 314
Immobilisations corporelles	Note 4.3	4 930	12 461
Titres de participation de sociétés non consolidées		205	231
Participations mises en équivalence.....		-	-
Autres actifs financiers.....		13	47
Actifs financiers	Note 4.4	218	278
Impôts différés actifs		-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		5 163	12 755
Stocks	Note 4.5	15 898	16 113
Créances clients.....	Note 4.6	6 140	7 564
Autres créances d'exploitation.....	Note 4.6	802	335
Actifs d'impôt exigible		18	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		617	1 060
TOTAL ACTIF COURANT		23 475	25 072
Actifs destinés à la vente	Note 4.16	11 360	
TOTAL ACTIF		39 998	37 827

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(En milliers d'euros)

PASSIF

	Notes	Septembre 2010	Septembre 2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 4.7	6 742	6 742
Ecarts de réévaluation		4 980	1 884
Résultats non distribués.....		10 993	16 214
Résultat de l'exercice		219	(5 234)
Capitaux propres part du Groupe		22 935	19 606
Intérêts minoritaires en réserves		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		22 935	19 606
Dettes financières à long terme	Note 4.9	422	843
Provisions.....	Note 4.8	214	196
Impôts différés passifs	Note 4.14	66	1 841
Total passif non courant		702	2 880
Dettes financières à court terme	Note 4.9	3 685	8 609
Provisions	Note 4.8	1 018	250
Dettes d'exploitations	Note 4.10	7 998	6 423
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Autres dettes courantes	Note 4.10	38	59
TOTAL PASSIF COURANT		12 739	15 341
TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT		13 441	18 221
Passifs destinés à la vente	Note 4.16	3 622	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		39 998	37 827

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Septembre 2010	Septembre 2009
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires	Note 4.15	30 472	39 445
Achats de vins et matières sèches		(21 903)	(15 822)
Variation des stocks de vins et matières sèches		(1 488)	(15 675)
Marge brute		7 081	7 948
Autres achats et charges externes		(3 308)	(3 976)
Valeur ajoutée		3 774	3 972
Subventions d'exploitation		783	
Impôts et Taxes		(236)	(665)
Charges de personnel	Note 4.13	(3 144)	(3 703)
Variation des provisions sur créances et litiges		(768)	62
Dotations aux amortissements		(1 163)	(1 317)
Résultat opérationnel courant		(754)	(1 651)
Autres produits et charges opérationnels	Note 4.11	1 502	(4 770)
Résultat opérationnel		748	(6 421)
Produits financiers		42	60
Charges financières		(429)	(749)
Résultat financier	Note 4.12	(387)	(689)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		361	(7 110)
Impôt sur les bénéfices	Note 4.14	(187)	1 849
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		174	(5 261)
Résultat des activités abandonnées	Note 4.16	45	27
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		219	(5 234)
Attribuable à :			
Part du Groupe		219	(5 234)
Part des intérêts minoritaires		219	(5 234)
<i>Résultat par action (en euros) :</i>			
de base (résultat net)		0,10	(2,33)
dilué (résultat net)		0,10	(2,33)
État du résultat global		Septembre 2010	Septembre 2009
<i>en milliers d'euros</i>			
Résultat net		219	(5 234)
Variation de juste valeur des terres à vignes			(667)
Résultat global		219	(4 567)
Attribuable à :			
Part du Groupe		219	(4 567)
Part des intérêts minoritaires			(4 567)

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)

	Septembre 2010	Septembre 2009		Septembre 2010	Septembre 2009
<i>Flux de trésorerie liés aux activités professionnelles</i>			<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Résultat net - part du Groupe avant impôt	361	(7 110)	Augmentation/(Diminution) des dettes financières	(1 155)	180
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</i>			(Décaissement)/Encaissement sur cession d'actions propres	6	(36)
Dotations aux amortissements et perte de valeur d'actifs immobilisés	1 163	2 783	Augmentation de capital	-	-
Variation des provisions	786	9	Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	131	<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>(1 149)</i>	<i>144</i>
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	(64)	(119)	<i>Flux net de trésorerie liés aux activités abandonnées</i>	<i>(43)</i>	<i>(53)</i>
Paiement des impôts sur le résultat	(49)	1 893	<i>Variation de trésorerie</i>	<i>3 745</i>	<i>15 398</i>
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	<i>2 197</i>	<i>(2 413)</i>	Trésorerie à l'ouverture de la période	(5 152)	(20 550)
(Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours	215	18 754	Trésorerie à la clôture de la période	(1 407)	(5 152)
(Augmentation)/Diminution des comptes clients et comptes rattachés	1 424	1 702	<i>Variation de la trésorerie</i>	<i>3 745</i>	<i>15 398</i>
Augmentation/(Diminution) des dettes d'exploitation	1 526	(2 736)			
Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation	(439)	254			
<i>Variation du besoin en fond de roulement</i>	<i>2 726</i>	<i>17 974</i>			
<i>Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i>	<i>4 923</i>	<i>15 561</i>			
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>					
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(363)	(464)			
Acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-			
Acquisitions d'autres immobilisations financières	-	-			
Dettes sur acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-			
Trésorerie (Dettes) des sociétés acquises	-	-			
Cession d'immobilisations	377	210			
<i>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	<i>14</i>	<i>(254)</i>			

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

<i>en milliers d'euros</i>	Attribuable aux actionnaires de la société			Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Ecart de réévaluation(*)	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice	
Situation au 01/10/08	6 742	2 551	16 979	(907)	25 365
Affectation du résultat 2008			(907)	907	-
Actions auto-détenues			11		11
Paiements fondés sur des actions			131		131
Variation de juste valeur des terres à vignes		(667)			(667)
Résultat au 30/09/09				(5 234)	(5 234)
Situation au 30/09/09	6 742	1 884	16 214	(5 234)	19 606
Affectation du résultat 2009			(5 234)	5 234	-
Actions auto-détenues			14		14
Variation de juste valeur des terres à vignes		3 096			3 096
Résultat au 30/09/10				219	219
Situation au 30/09/10	6 742	4 980	10 994	219	22 935

(*) Terres à vignes, nettes d'impôts différés.

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS COMPTABLES

En date du 24 janvier 2011, le Conseil d'Administration de la société a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2010. Cottin Frères est une société anonyme immatriculée en France.

NOTE 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société COTTIN FRERES a signé un protocole de cession du domaine viticole composé de 7 ha de vignes et de bâtiments, installations et équipements qu'elle détient à Meursault.

La cession s'effectuera au profit d'un groupement d'acquéreurs composé d'investisseurs représentés par Monsieur Robert Bohr, sommelier New Yorkais réputé, qui s'associeront, pour l'exploitation dudit domaine à Messieurs Jean-Marc Roulot gérant du Domaine Roulot et Dominique Lafon gérant du Domaine des Comtes Lafon, à Meursault. La cession définitive est prévue dans le courant du mois de janvier 2011 par le Groupe COTTIN FRERES qui conservera la propriété et l'usage de la dénomination commerciale "Labouré Roi" sous toutes ses formes. Le prix global de cession des deux filiales cédées (la SCI du Domaine René Manuel et la SCEA Château Labouré Roi), de l'ordre de 12,3 millions d'euros, correspond à une plus-value de l'ordre de 4.6 millions d'euros. Cette cession d'un actif non stratégique de nature patrimoniale est sans incidence significative sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel consolidés du Groupe COTTIN FRERES, qui se renforce sur son cœur de métier de Négociant – Eleveur pour privilégier son action à l'exportation notamment dans les pays émergents.

Les conséquences de cette opération sur les comptes consolidés du Groupe Cottin Frères au 30 septembre 2010 ont été les suivantes :

- Un ajustement de 4.7M€ de la juste valeur des vignes figurant à l'actif du bilan (cf. § 2.3.2. et § 4.3) ;
- Une présentation du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie conforme aux dispositions de la norme IFRS 5 traitant notamment des activités en cours de cession à la clôture (cf. § 2.3.3. et § 4.16)

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la société LABOURE ROI est devenue actionnaire unique de la Société ML PARISOT après avoir racheté la totalité des actions de cette dernière. Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale de la société LABOURE ROI, en date du 5 juillet 2010, il a été décidé de prononcer la dissolution de la société ML PARISOT (Cf. Note 2.2.1). Cette opération n'a aucune incidence sur les comptes consolidés.

Enfin, la société a subi un contrôle de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et de la Brigade Interrégionale d'Enquête Vins de Dijon, dont les conséquences sont détaillées au § 4.8.2.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2.1 GÉNÉRALITÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément aux " International Financial Reporting Standards " (IFRS) adoptés au niveau européen.

L'information financière au 30 septembre 2010 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 septembre 2010. Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur au cours de l'exercice n'ont pas d'impact sur les comptes.

2.1.1 BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

Application de la norme IFRS 5 pour les activités destinées à être cédées, qui a eu un impact sur la présentation des états financiers (Cf. § 2.3.3 et § 4.16).

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS suivants :

- Améliorations annuelles 2007-2009 des IFRS : Amendement d'IAS 1 révisée - présentation des états financiers
- Améliorations annuelles 2007-2009 des IFRS : Amendement d'IFRS 8 - secteurs opérationnels
- Améliorations annuelles 2006-2008 des IFRS : Amendement d'IAS 23 révisée sur la capitalisation des coûts d'emprunt
- Améliorations annuelles 2007-2009 des IFRS : Amendement d'IFRS 5 - actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'impact significatif sur la performance ou la situation financière du Groupe.

2.1.2 ESTIMATIONS RÉALISÉES

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Elles concernent principalement :

- l'estimation des flux futurs de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les durées d'amortissement des actifs immobilisés ;
- les dépréciations de stocks ;
- les engagements de retraites.

Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont eu lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision est élevée, une information est donnée en annexe.

2.2 PRINCIPES COMPTABLES

2.2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation porte sur les sociétés suivantes selon la méthode d'intégration globale dès lors que la société COTTIN Frères contrôle directement ou indirectement ces sociétés et a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les bénéfices de ses activités :

Raison sociale	Nationalité	Siège social	Pourcentage de détention	N° SIREN
SAS LABOURÉ-ROI	Française	Meursault	100%	035 680 123
SCEA CHATEAU LABOURÉ-ROI	Française	Meursault	100%	387 507 155
SCI du DOMAINE RENE MANUEL	Française	Meursault	100%	314 210 980
SICA GUILDE DES DOMAINES(*)	Française	Meursault	49,60%	405 388 653
SAS NICOLAS POTEL	Française	Nuits-St-Georges	100%	408 068 054
EUURL VIGNOBLES ET VINEYARDS	Française	Nuits-St-Georges	100%	497 689 463

(*) La société SICA GUILDE DES DOMAINES est consolidée selon la méthode d'intégration globale, dès lors que l'activité et le financement de cette société sont assurés par le Groupe.

La société LABOURE-ROI USA détenue à 100 %, n'est pas consolidée compte tenu de son caractère non significatif (cf. note 4.4).

Variation de périmètre au cours de l'exercice :

La société LABOURE ROI est devenue actionnaire unique puis a procédé à la transmission universelle de patrimoine de la Société ML PARISOT. L'impact de cette opération sur le compte de résultat du Groupe n'est pas significatif.

2.2.2 ELIMINATION DES OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés, à l'exception, au niveau du compte de résultat, des opérations réalisées entre les sociétés dont les activités sont poursuivies et celles en cours de cession, conformément à IFRS 5.

2.2.3 DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 30 septembre 2010.

2.2.4 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucune filiale étrangère n'est comprise dans le périmètre de consolidation.

2.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et de leurs passifs identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an au niveau global du Groupe, dès lors que son activité est concentrée sur le négoce de vins, qui correspond à l'heure actuelle au seul ensemble homogène d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. La valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Depuis le 30 septembre 2009, les écarts d'acquisition sont dépréciés en totalité (Cf. Note 4.1). Ces dépréciations ne sont pas, le cas échéant, réversibles.

Autres immobilisations incorporelles

Un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif bénéficieront au Groupe. Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe COTTIN Frères sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées lors de l'acquisition de titres de société consolidée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation.

2.3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes, sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilité différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf s'il est probable que les avantages économiques futurs associés seront augmentés.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché, conformément au traitement alternatif autorisé par IAS 16. Cette valeur résultait jusqu'au 30 septembre 2009 de données sur les transactions récentes dans les mêmes appellations, tenant compte des spécificités des parcelles concernées, sur la base de valeurs attestées par expert. Au 30 septembre 2010, la juste valeur retenue est celle induite par le prix de cession de l'ensemble des actifs du Groupe à Meursault. L'impact net de cet ajustement, soit 3.097 K€, a été comptabilisé directement en capitaux propres (montant brut : 4.723 K€, impôt différé : (1.626K€)). (Cf. Note 4.3).

Les pieds de vignes sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée. Ils sont amortis sur une durée de 25 ans.

Les durées et modes d'amortissement des autres immobilisations corporelles sont fonction de la façon dont les avantages économiques futurs seront consommés. Par conséquent, les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, le cas échéant diminué de la valeur résiduelle estimée, et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériels et équipements industriels	5 à 15 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

2.3.3 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés.

Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Ces actifs ou groupe d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupes d'actifs, sur la ligne « Actifs destinés à la vente » du bilan. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenu en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs destinés à la vente » du bilan.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées. Au niveau du bilan, conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs et passifs des activités destinées à être cédées relatifs aux exercices antérieurs présentés n'ont pas été reclassés sur une ligne isolée. Enfin, au niveau des notes de l'annexe sur les éléments du compte de résultat, les chiffres comparatifs indiqués pour N-1 excluent les produits et charges des activités destinées à être cédées.

2.3.4 STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, intégrant leur coût d'acquisition (selon la méthode de prix moyen pondéré par article) augmenté des frais de mise en bouteilles et du coût de la main d'œuvre.

Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de produc-

tion. A cet égard, le Groupe examine notamment l'adéquation de son stock (par appellation et millésime) aux conditions du marché.

La norme IAS 23 révisée (Coûts d'emprunt) ne modifie pas le calcul du coût de revient des stocks de vins du Groupe ; les biens produits « en grande quantité de manière répétitive », n'entrant pas dans son champs d'application.

2.3.5 CRÉANCES

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, s'il existe un indice de perte de valeur, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions sont constituées progressivement dès lors que l'ancienneté des créances est le principal indicateur de risque.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du cours de change à la clôture.

2.3.6 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PROVISIONS POUR IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité déficitaire disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La méthode dite du report variable est appliquée. Ainsi, les impôts différés sont calculés sur la base du dernier taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

2.3.7 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques et des billets à ordre.

2.3.8 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques.

2.3.9 PROVISIONS POUR RETRAITE

Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits pour les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et d'évolution des salaires. La variation des engagements de retraite entre deux périodes est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

2.3.10 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action après dilution est identique, dans la mesure où aucun instrument dilutif n'a été émis par le Groupe à ce jour.

2.3.11 REVENU

Le revenu est comptabilisé lorsqu'il est probable que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur (généralement, à la date du transfert de propriété des produits, c'est-à-dire lors de l'expédition).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport facturés aux clients sont compris dans le revenu. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans les charges externes.

2.3.12 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition et des titres de sociétés non consolidées) ;

- des pertes, profits, variation de provisions concernant des événements exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.

2.3.13 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.

NOTE 3 : SECTEURS OPERATIONNELS

L'information sectorielle présentée s'inscrit dans la continuité de la présentation des activités telles que retenue pour les exercices antérieurs et en conformité avec l'organisation de la force commerciale du Groupe : la seule activité exercée par le groupe Cottin Frères est le négoce de vins, de Bourgogne pour la large majorité, par le biais de son portefeuille de marques dont les principales sont LABOURE ROI et NICOLAS POTEL.

A cet égard, l'adoption de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact.

NOTE 4 : COMPLEMENTS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Valeur début de période	1 466	1 466
Acquisitions		
Diminutions		
Dépréciation	(1466)	(1466)
Valeur fin de période	-	-

Depuis le 30/09/2009, les écarts d'acquisition sont dépréciés en totalité.

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Valeur brute début de période	307	303
Acquisitions	4	5
Cessions	1	1
Valeur brute fin de période	310	307
Amortissements cumulés	(295)	(291)
Valeur nette fin de période	15	16

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30 septembre 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur en début de période	Acquisitions	Variation de juste valeur*	Diminutions ou cessions	Actifs destinés à la vente	Intercos actifs destinés à la vente	Valeur en fin d'exercice
Terrains et agencements (autres que terres à vignes)	465						465
Terres à vignes	5 988		4 723		(10 711)		-
Actifs biologiques	157				(157)		-
Constructions	4 950				(338)		4 612
Matériel, outillage et autres immobilisations	14 763	358		(1 392)	(579)	117	13 267
Valeur brute	26 323	358	4 723	(1 392)	(11 785)	117	18 344
Actifs biologiques	(80)	(9)				89	-
Constructions	(3 333)	(208)				221	(3 320)
Matériel, outillage et autres immobilisations	(10 449)	(1 011)		1 120	245		(10 095)
Amortissements	(13 862)	(1 227)	-	1 120	555	-	(13 415)
Valeur nette	12 461	(869)	4 723	(272)	(11 230)	117	4 930

(*) : Evolution de la valorisation des terres à vignes :

Coût historique (lors de l'acquisition) :	3 098 KE	
Réévaluation lors du passage aux IFRS (IFRS1) :	1 815 KE	
Réévaluation au 30 septembre 2008 :	2 075 KE	
Dépréciation au 30 septembre 2009 :	(1 000) KE	
Réévaluation au 30 septembre 2010	4 723 KE	(Cf. notes 1 et 2.3.2)
Valorisation au 30 septembre 2010 :	10 711 KE	

Le Groupe ne recourt pas au financement par crédit-bail. Aucun retraitement n'est donc effectué à ce titre.

4.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Valeur brute des titres de société non consolidés (cf. note 2.2.1)	305	305
Provisions pour dépréciation(*)	(100)	(74)
Valeur nette des titres de sociétés non consolidées	205	231
Prêts, dépôts et cautionnements	13	47
Montant net	218	278

(*) : Une provision de 26K€ a été dotée au cours de l'exercice, sur les titres de la société Labouré-Roi USA, afin d'ajuster la valeur nette des titres sur la quote-part de situation nette détenue.

4.5 STOCKS ET EN-COURS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Marchandises	14 749	16 320
Produits secs et autres consommables	2 626	2 717
Dépréciation (*)	(1 477)	(2 924)
Montant net	15 898	16 113

(*) Les reprises de dépréciation sont classées dans les autres produits et charges opérationnels, dans le cas où elles ne sont pas utilisées (Cf. note 4.11).

4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Valeur brute	6 530	7 955
Dépréciation	(390)	(391)
Valeur nette des créances clients	6 140	7 564
Valeur brute	1 530	335
Dépréciation	-	-
Intercos actifs destinés à la vente (*)	(728)	-
Valeur nette des autres créances d'exploitation	802	335

(*) Composé essentiellement de :

- comptes courants Groupe : 679K€,
- facturation intra-groupe : 49K€

Les autres créances d'exploitation sont essentiellement constituées de :

- Subventions à recevoir : 0.2M€,
- Crédit de TVA et autres comptes de TVA débiteurs : 0.4M€
- D'acomptes versés aux fournisseurs : 0.1M€

Ventilation des créances clients par échéance

	Créances	Echues	Non échues	Ventilation par échéance				
				<1 mois	<2 mois	<3 mois	<6mois	>6mois
Valeur brute (1)	6 530	501	6 029	2 954	2 841	216	18	-
Dont provisionné (2)	409	409						
Provision correspondante (3)	390	390						
Dont non provisionné (1)-(2)	6 121	92	6 029	2 954	2 841	216	18	-
Valeur nette (1)-(3)	6 140	111	6 029	2 954	2 841	216	18	-

Evolution de la provision pour dépréciation des créances clients 30 septembre 2010

Ouverture	391
Dotation (1)	98
Reprise (2)	99
Clôture	390
Variation des provisions (1-2)	(1)
Rentrées sur créances amorties	(81)
Charge de l'exercice liée aux impayés	80

4.7 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le capital social est composé de 2 247 420 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

4.8 PROVISIONS

4.8.1 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Utilisations et reprises	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour engagements de retraites	196	18		214

Les taux utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont de 4% pour le taux d'actualisation brut d'inflation et de 2 % pour l'augmentation moyenne des salaires. L'âge de départ à la retraite est de 60 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 42%. Le taux de turn-over utilisé s'élève à 2% pour les salariés âgés de 40 ans et moins et 1% au-delà.

Au compte de résultat, la dotation aux provisions de 18K€ a été constatée en « charges de personnel » (Cf. Note 4.13).

4.8.2 PROVISION POUR CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur à la fin de l'exercice
- Litige Douanes et DGCCRF (*)	250				250
- Provision pour charges (**)		96			96
- Provision pour litiges (***)		672			672
TOTAL	250	768			1 018

* Suite à un contrôle mené conjointement par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ayant abouti pour cette dernière à la notification d'un procès verbal de notification d'infraction en date du 22 septembre 2009, la Brigade Interrégionale d'Enquête Vins de Dijon, qui dépend de la DGCCRF, a dressé en date du 27 septembre 2010 un procès-verbal de délit constatant la réalisation de diverses infractions au Code de la consommation notamment par la société Cottin Frères et sa filiale Laboure Roi. L'incidence financière de ce document n'est pas déterminée ni déterminable à la date d'arrêt des comptes. La société, en date du 13 décembre 2010 a sollicité la communication des annexes au procès verbal en date du 27 septembre 2010 afin de faire valoir ses droits et de formuler les observations destinées à contester le contenu dudit procès verbal.

Par ailleurs, la provision pour charges constituée pour un montant de 250K€ au titre de l'exercice précédent suite à la notification du procès-verbal précité du 22 septembre 2009 correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources par la direction au titre des deux procès-verbaux établis par la DGDDI et la DGCCRF, sans qu'il soit possible de prévoir l'échéance et l'issue des procédures, n'a pas été mise à jour faute d'éléments nouveaux.

** Provision pour charges liée à la perte résultant d'un contrat de sous-location d'un entrepôt.

*** divers litiges liés à l'exploitation.

4.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

La ventilation par échéances est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Echéances		
De un à deux ans	277	421
De deux à trois ans	145	277
De trois à quatre ans	-	145
Au-delà	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme	422	843
Concours bancaires courants	1 993	6 212
Part à moins d'un an des emprunts	421	616
Autres dettes financières à court terme	1 950	1 781
Intercos passifs destinés à la vente (*)	(679)	
Dettes financières court terme	3 685	8 609
Total des emprunts et dettes financières	4 107	9 452

(*) Comptes courants Groupe.

La ventilation des échéances à plus d'un an est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
A taux fixe	305	576
A taux variable	117	267
Total	422	843

4.10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Dettes fournisseurs	6 138	4 120
Autres dettes (mandataires)	120	234
Dettes sociales	694	701
Dettes fiscales	306	503
Autres créditeurs (*)	827	924
Intercos passifs destinés à la vente	(49)	
Valeur des fournisseurs et autres créditeurs	8 036	6 482

(*) Les autres créditeurs sont principalement constitués des avances et acomptes reçus.

4.11 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Variation de dépréciation exceptionnelle des stocks (*)	1 463	(2 894)
Résultat de cession d'actifs	64	120
Dépréciation de titres de société non consolidée (cf. note 4.4)	(26)	-
Dépréciation des écarts d'acquisition		(1 466)
Provision pour charges		(250)
Restructuration		(287)
Divers	1	7
Total	1 502	(4 770)

(*) les reprises de dépréciations de stocks figurent parmi les autres charges et produits opérationnels dès lors qu'elles ne correspondent pas à une perte de marge effective (Cf. Note 4.5).

4.12 RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Résultat de change	(2)	(37)
Autres produits financiers	-	41
Intérêts des emprunts et dettes financières	(385)	(693)
Total	(387)	(689)

4.13 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Charges salariales	2 237	2 526
Charges sociales	889	1 139
Paiements fondés sur des actions	-	131
Provision pour engagements de retraite	18	(93)
Total frais de personnel	3 144	3 703

Effectifs

	Septembre 2010	Septembre 2009
Cadres	12	14
Agents de maîtrise	11	12
Employés	24	23
Ouvriers	32	29
Total	79	78

4.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

4.14.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

La ventilation de la charge d'impôt comptabilisée dans le résultat du Groupe peut s'analyser comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
Impôts courants	20	0
Impôts différés	(167)	1 849
Impôts sur les résultats	(187)	1 849

4.14.2 TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

Le rapprochement entre le taux effectif d'impôt sur le résultat et le taux théorique peut s'analyser comme suit :

	30 septembre 2010		30 septembre 2009	
	%	KE	%	KE
Impôt théorique	34,33%	119	33,33%	(2 371)
Effet de la non déductibilité de la dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-6,93%	489
Impact contrôle fiscal	15,03%	52		
Effet des autres charges non déductibles	3,95%	14	-1,40%	95
Ecart entre taux d'impôt différé et taux théorique			0,93%	(71)
Autres	0,71%	2	-0,20%	9
Impôt réel	54,02%	187	25,73%	(1 849)

4.14.3 ANALYSE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

La position fiscale différée s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010		Septembre 2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		230		213
Provisions pour hausse de prix		1 167		1 211
Décalages temporaires	13		15	
Provision pour engagement de retraite	74		67	
Déficits reportables (*)	1 383		1 672	
Différences d'amortissement		169		232
Autres	30			8
Ecarts d'évaluation (**)				936
Ecarts de réévaluation (**)				995
Total	1 500	1 566	1 754	3 595
Position nette		66		1 841

(*) Dont 1.371K€ liés au déficit de l'exercice précédant restant à imputer. Les impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables ont été comptabilisés en totalité, leur montant étant inférieur aux impôts différés passifs relatifs aux provisions règlementées, susceptibles d'être reprises par anticipation.

(**) Les impôts différés relatifs aux écarts d'évaluation ou de réévaluation des terres à vignes sont rattachés au Groupe d'actifs destinés à être cédés. Conformément à ce qui est décrit dans la note 2.3.3, ils sont présentés sur la ligne du bilan « Passifs destinés à la vente » et sont détaillés en note 4.16.

4.15 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2010	Septembre 2009
France	8 580	12 968
Etranger et DOM TOM	11 976	12 661
CEE	9 916	13 816
Total	30 472	39 445

Deux clients représentent individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2010 : 14% avec un client implanté en France et 21% avec un client appartenant à la zone UE.

4.16 ACTIVITES EN COURS DE CESSION

Conformément à ses orientations stratégiques et aux dispositions de la norme IFRS 5, le groupe a décidé de reclasser sur les lignes prévues à cet effet l'intégralité des actifs, passifs et résultats des activités destinées à être cédées (Cf. Note 1).

Au titre des divers reclassements effectués, le détail des postes impactant le compte de résultat, les comptes d'actif et de passif, ainsi que le tableau de flux de trésorerie, se présente comme suit :

Compte de résultat détaillé par nature des activités en cours de cession :

<i>en milliers d'euros</i>	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires	30 472	289	30 761
Achats de vins et matières sèches	(21 903)	11	(21 892)
Variation des stocks de vins et matières sèches	(1 488)	49	(1 439)
Marge brute	7 081	349	7 430
Autres achats et charges externes	(3 308)	(199)	(3 507)
Valeur ajoutée	3 774	150	3 924
Subvention d'exploitation	783	2	785
Impôts et taxes	(236)	3	(233)
Charges de personnel	(3 144)	(14)	(3 158)
Variation des provisions sur créances et litiges	(768)	0	(768)
Dotations aux amortissements	(1 163)	(64)	(1 227)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(754)	77	(677)
Autres produits et charges opérationnels	1 502	0	1 502
RESULTAT OPERATIONNEL	748	77	825
Produits financiers	42	0	42
Charges financières	(429)	(8)	(437)
Résultat financier	(387)	(8)	(395)
RESULTAT AVANT IMPOT	361	69	430
Impôt sur les bénéfices	(187)	(24)	(211)
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES	174	45	219
Résultat des activités abandonnées	45	(45)	0
RESULTAT NET TOTAL	219	0	219

Bilan détaillé par nature des activités en cours de cession :

<i>en milliers d'euros</i>	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
ACTIF			
Ecart d'acquisition	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	15	-	15
Immobilisations incorporelles	15		15
Terrains	465	-	465
Terres à vignes	-	10 711	10 711
Actifs biologiques	-	68	68
Constructions	1 292	117	1 409
Autres immobilisations corporelles	3 173	217	3 390
Immobilisations corporelles	4 930	11 113	16 043
Titres de participation de sociétés non consolidées	205	-	205
Participations mises en équivalence	-	-	-
Autres actifs financiers	13	1	14
Actifs financiers	218	1	219
Impôts différés actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT	5 163	11 114	16 277
Stocks	15 898	224	16 122
Créances clients	6 140	-	6 140
Autres créances d'exploitation	802	21	823
Actifs d'impôt exigible	18	-	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	617	1	618
TOTAL ACTIF COURANT	23 475	246	23 721
Actifs destinés à la vente	11 360	-11 360	-
TOTAL ACTIF	39 998	-	39 998

<i>en milliers d'euros</i>	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
PASSIF			
Capital social	6 742	-	6 742
Ecart de réévaluation	1 884	-	1 884
Résultats non distribués	14 089	-	14 089
Résultat de l'exercice	219	-	219
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	22 935		22 935
Intérêts minoritaires en réserves	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 935		22 935
Dettes financières à long-terme	422	-	422
Provisions	214	-	214
Impôts différés passifs	66	3 554	3 620
TOTAL PASSIF NON COURANT	702	3 554	4 256
Dettes financières à court terme	3 685	-	3 685
Provisions	1 018	-	1 018
Dettes d'exploitation	7 998	68	8 066
Passifs d'impôts exigibles	-	-	-
Autres dettes courantes	38	-	38
TOTAL PASSIF COURANT	12 739	68	12 807
TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT	13 441	3 622	17 063
Passifs destinés à la vente	3 622	-3 622	-
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	39 998	0	39 998

Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession :

<i>en milliers d'euros</i>	Activités abandonnées 30/09/2010	Activités abandonnées 30/09/2009
Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(43)	(43)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	(10)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-	-

4.17 REMUNERATIONS

en milliers d'euros	Septembre 2010	Septembre 2009
Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance		38
Rémunération allouée au Président du Conseil de Surveillance		18
Rémunération allouée aux membres du Directoire		209
Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration	24	
Rémunération allouée aux Administrateurs	80	40
- dont Président Directeur Général	40	20
- dont Directeur Général Délégué	40	20

Les dirigeants ne disposent d'aucun avantage postérieur à l'emploi.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus ne comprennent pas les charges sociales ni les charges fiscales assises sur les salaires.

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

- Risque de crédit :

Le Groupe ne dispose d'aucune garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients. Dès lors il n'a pas été jugé opportun de recourir à une assurance crédit. Le risque maximum correspond à l'encours de créances clients, net des dépréciations comptabilisées (cf. Note 4.6).

- Risque de liquidité :

L'endettement porte principalement sur des lignes de crédit à court terme finançant en partie le besoin en fonds de roulement. Ces lignes sont souscrites auprès de plusieurs établissements bancaires dans des proportions et à des conditions équivalentes. Le montant des crédits court terme confirmés par écrit s'établit à 7.5 M€.

- Risque de marché :

- *Risque de change* : la société facture l'essentiel ses clients en euros, mais peut se trouver

confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de devises. Pour les créances facturées en devises (très peu significatives), la société supporte les risques de change correspondants à hauteur des créances engagées.

- *Risque de taux* : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le groupe est titulaire au 30 septembre 2010 de 3 swaps de taux, dont les caractéristiques sont les suivantes :

en millions d'euros	Nominal	Taux	Échéance	Pertes financières	Profits financiers
				réalisées sur l'exercice (en K€)	réalisés sur l'exercice (en K€)
Swap	2,5	4,05%	11/10/10	-129	-
Swap	2,5	3,99%	11/10/10	-80	-
Swap	1,5	3,85%	22/10/10	-47	-

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui dégraderait son résultat financier.

5.2 SURETES CONSENTIES

Le solde des emprunts auprès d'établissements de crédit est garanti par des hypothèques, des nantissements de fonds, de titres ou de matériel.

En Keuros	Septembre 2010	Septembre 2009
Solde des emprunts garantis par des nantissements de fonds :	225	389
Solde des emprunts sans garanties :	618	1 069
TOTAL :	843	1 458

5.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 30/09/2010, le montant des engagements d'achats de vins et de raisins s'élève à 1 888 K€, contre 820K€ au 30/09/2009.

Par ailleurs, les engagements liés à la cession du Domaine de Meursault (cf. Note 1) sont les suivants :

- Engagement de versement d'une indemnité forfaitaire de 1.5 M€ par l'une ou l'autre des parties du contrat en cas de défaillance fautive conduisant à la non réalisation de la cession (engagement donné et reçu),
- Caution bancaire au titre de la garantie d'actif et de passif (plafond : 2.3 M€, dégressive jusqu'au 30 juin 2013 et pour la durée du délai de prescription applicable en matière fiscale, parafiscale, sociale, environnementale).

5.4 ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter davantage les comptes consolidés du groupe COTTIN Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2010 autre que ceux décrits en Note 1 et 5.3.

5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions entre la société mère et les filiales exclues du périmètre de consolidation ne sont pas significatives.

Enfin, le Groupe n'a pas réalisé de transactions avec d'autres entités liées au sens de la norme IAS 24.

5.6 MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge dans le cadre de missions effectuées en 2010 sont les suivants :

en euros	EXCO-SOCODEC				CLEON MARTIN BROICHOT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés								
- Emetteur	14 340	13 740	33%	31%	14 200	13 740	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	26 790	30 600	62%	69%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	2 000		5%					
- Filiales intégrées globalement								
SOUS TOTAL	43 130	44 340	100%	100%	14 200	13 740	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
SOUS TOTAL	-	-			-	-		
TOTAL	43 130	44 340	100%	100%	14 200	13 740	100%	100%

DECLARATION DES DIRIGEANTS

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant pages 3 à 8 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nuits-Saint-Georges, le 31 janvier 2011

Louis COTTIN

Président Directeur Général

Armand COTTIN

Directeur Général Délégué

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 septembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe (a) ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Dans notre rapport du 29 janvier 2010 relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2009, nous avons formulé une réserve en l'absence d'éléments suffisants pour nous prononcer sur les règles et méthodes de calcul retenues pour l'évaluation de la dépréciation enregistrée sur les stocks à cette date. Au 30 septembre 2010, une reprise de provision a été comptabilisée pour un montant 1 447 K€ impactant la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat ramenant cette dépréciation à un montant de 1 477 K€. Pour les mêmes raisons qu'au 30 septembre 2009, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le montant de la dépréciation sur les stocks et de la reprise enregistrées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2010.
- La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés « Faits caractéristiques » indique qu'un protocole portant sur la cession des titres de deux filiales constituant un domaine viticole a été conclu par la société et que cette vente est prévue pour être définitive dans le courant du

mois de janvier 2011. Par acte réitératif en date du 28 janvier 2011, les parties ont reporté la cession définitive au 28 février 2011. Ainsi l'information portée en annexe faisant état d'une vente dans le courant du mois de janvier 2011 n'est plus conforme aux accords des parties compte tenu de l'avenant mentionné ci-dessus qui reporte l'effet de la vente au 28 février 2011.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 1 relative à la signature après la date de clôture d'un protocole de cession des sociétés SCI du Domaine René Manuel et SCEA Château Labouré Roi constituant un domaine viticole, filiales entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ;
- Les notes 1, 2.3.3 et 4.16 relatives à l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour la présentation des comptes consolidés au 30 septembre 2010, en rapport avec le point précédent ;
- Les notes 1, 2.3.2 et 4.3 relatives à la réévaluation de la juste valeur des vignes ;
- Les notes 1 et 4.8.2 relatives aux conséquences et à l'appréciation par la Direction de la société des risques liés aux contrôles de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et de la Brigade Interrégionale d'Enquête Vins de Dijon intervenus au sein du Groupe.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a) Application de la norme IFRS 5

Les notes 1, 2.3.3 et 4.16 de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation d'actifs destinés à être cédés au 30 septembre 2010, en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Nos travaux ont consisté à vérifier le bien-fondé et la correcte application de la norme IFRS 5 pour les actifs concernés dans le cadre de la présentation des comptes consolidés au 30 septembre 2010.

b) Ajustement de la juste valeur des terres à vignes

Les notes 1, 2.3.2 et 4.3 de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des terres à vignes immobilisées et exploitées par le groupe. Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de ces règles et méthodes comptables dans le cadre de l'ajustement de la juste valeur des terres à vignes au 30 septembre 2010.

c) Autres estimations comptables

Ainsi que mentionné dans les notes 2.1.2, 2.3.5 et 2.3.8 de l'annexe, la Direction de votre société est amenée à faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés de la correcte application des règles et méthodes relatives à :

- l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- l'évaluation des créances clients ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon, le 1^{er} février 2011

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

(en milliers d'euros)

BILAN ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 2010

		30/09/10		30/09/09	
	Notes	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Autres immobilisations incorporelles.....					
Terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles					
Participations et créances rattachées		9 758	1 460	8 298	8 469
Autres immobilisations financières		508	163	345	329
Total de l'actif immobilisé	<i>Note 1</i>	10 266	1 623	8 643	8 798
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF					
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés					
Avances sur commandes.....					
Autres créances	<i>Note 2</i>	14 625		14 625	13 578
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		11		11	217
Charges constatées d'avance	<i>Note 2</i>	27		27	12
Total de l'actif circulant		14 663		14 663	13 807
TOTAL DE L'ACTIF		24 929	1 623	23 306	22 605

BILAN PASSIF AU 30 SEPTEMBRE 2010

	Notes	30/09/10	30/09/09
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		6 742	6 742
Primes d'émission et de fusion.....		5 108	5 108
Réserves diverses		6 112	9 366
Résultat de l'exercice.....		252	(3 254)
Subventions d'investissements.....			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	<i>Note 3</i>	18 214	17 962
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....			
Provisions pour risques		1 795	1 933
Provisions pour charges.....		358	271
Total provisions pour risques et charges.....	<i>Note 4</i>	2 153	2 204
DETTES ET REGULARISATION PASSIF			
Emprunts et dettes financières.....	<i>Note 5</i>	1 380	1 778
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Note 6</i>	682	101
Avances reçues sur commandes			
Dettes fiscales et sociales	<i>Note 6</i>	236	213
Autres dettes	<i>Note 6</i>	641	347
Total des dettes		2 939	2 439
TOTAL DU PASSIF		23 306	22 605

COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE MERE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

	<i>Notes</i>	Montants au 30/09/10 12 mois	%	Montants au 30/09/09 12 mois	%
Prestations de services	<i>Note 8</i>	1 962	100,00	2 054	100,00
Produits d'exploitation		1 962	100,00	2 054	100,00
Achats de matières et marchandises		-	-	-	-
Variation stocks matières et marchandises		-	-	-	-
Marge brute		1 962	100,00	2 054	100,00
Autres achats et charges externes		(521)	-	(548)	-
Valeur ajoutée		1 441	73,45	1 506	73,32
Impôts, taxes et versements assimilés		(10)	-	(18)	-
Charges de personnel		(483)	-	(963)	-
Charges sociales		(235)	-	(317)	-
Excédent brut d'exploitation		713	36,34	208	10,13
Autres produits		-	-	-	-
Dotations aux comptes d'amortissements		-	-	-	-
Dotations aux comptes de provisions		-	-	-	-
Autres charges de gestion courante		(603)	-	(56)	-
Résultat d'exploitation		110	5,61	152	7,40
Produits financiers		286	-	291	-
Charges financières		(104)	-	(1 593)	-
Résultat financier	<i>Note 9</i>	182	9,28	(1 302)	-63,39
Résultat courant avant impôt		292	14,88	(1 150)	-55,99
Produits exceptionnels	<i>Note 10</i>	338	-	524	-
Charges exceptionnelles	<i>Note 10</i>	(378)	-	(2 636)	-
Impôt sur les bénéfices	<i>Note 11</i>	-	-	8	-
RESULTAT NET COMPTABLE		252	12,84	(3 254)	-158,42

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société SA COTTIN FRERES de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

La société COTTIN FRERES a signé un protocole de cession du domaine viticole composé de 7 ha de vignes et de bâtiments, installations et équipements qu'elle détient à Meursault (SCI Domaine René Manuel et SCEA Château Labouré Roi). Le prix global de cession des deux filiales cédées est de l'ordre de 12,3 millions d'euros.

La cession définitive est prévue dans le courant du mois de janvier 2011 par le Groupe COTTIN FRERES qui conservera la propriété et l'usage de la dénomination commerciale "Labouré Roi" sous toutes ses formes.

Au cours de l'exercice, la société LABOURE ROI est devenue actionnaire unique de la Société ML PARISOT après avoir racheté la totalité des actions de cette dernière.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale de la société LABOURE ROI, en date du 5 juillet 2010, il a été décidé de prononcer la dissolution de la société ML PARISOT.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément au Règlement CRC n° 99-03, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. MÉTHODES COMPTABLES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus

pour les divers postes des comptes annuels.

2.2.1 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations, dont la valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette de la société détenue ainsi que de ses perspectives financières.

Dans le cas où la valeur d'inventaire est négative, la société Cottin Frères appréhende le risque de perte en constituant une provision pour risque.

Au regard de la situation nette de sa filiale Nicolas Potel au 30/09/2010, dont les titres sont dépréciés à 100% depuis l'exercice précédent, la société a ajusté la provision pour risques dotée en N-1 (1 933K€), pour la ramener à 1 795K€(Cf. Note 4).

- Des actions propres de la société :

- 65 301 actions (soit 2.9 % du capital), gérées dans le cadre d'un contrat de liquidités.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition (Cf. Note 9).

Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel (Cf. Note 10).

2.2.2. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont constituées au 30/09/2010 uniquement de comptes bancaires.

2.2.3. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de

recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sur des sociétés consolidées sont classées parmi les autres créances.

Les dettes envers ces sociétés sont classées parmi les emprunts et dettes financières.

2.2.4. Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC 2000-06, une provision est constituée dès qu'une sortie probable de ressources, sans contrepartie, est identifiée.

Le poste inclus :

- les provisions sur situations nettes négatives des filiales (cf. § 2.2.1)
- diverses provisions pour charges (restitution d'impôt aux filiales intégrées : Cf. § 2.2.7).

2.2.5. Indemnités de départ à la retraite

La société a décidé de ne pas provisionner les engagements de retraite conformément à la possibilité offerte par les textes comptables actuels.

En l'absence de dispositions spécifiques dans la convention collective, les engagements de retraite ont été calculés en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation et de revalorisation des salaires : 2 %
- Age de départ en retraite : 60 ans
- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de rotation du personnel : 2 % pour les salariés âgés de 40 ans et moins et 1 % au delà
- Taux de charges patronales : 42 %

L'engagement s'élève à 107 K€ au 30 septembre 2010, 97 K€ au 30 septembre 2009.

2.2.6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels intègrent non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité ordinaire de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

2.2.7. Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} octobre 1995, la société SA COTTIN FRERES s'est constituée société « tête de groupe » dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour la période, les sociétés intégrées fiscalement sont la SAS LABOURE-ROI, la SAS NICOLAS POTEL et l'EURL VIGNOBLES & VINEYARDS.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en absence d'intégration fiscale, hormis la société mère SA COTTIN FRERES qui enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts liées aux déficits intégrés et aux correctifs effectués.

Dans le cas où la filiale intégrée réalise des pertes fiscales dont bénéficie la société « tête de groupe » lors de la liquidation de l'impôt du groupe fiscal, la société « tête de groupe » constitue une provision pour risque de restitution de cette économie d'impôt à sa filiale.

A ce titre, une provision de 87K€ a été dotée sur l'exercice (cf. Note 4).

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

NOTE 1 : MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 30 SEPTEMBRE 2010

Immobilisations financières	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Titres de participations (*)	9 929		171	9 758
Actions propres	600		125	475
Autres immobilisations financières	28	6		34
Valeur brute	10 557	6	296	10 267
Provisions sur titres (**)	(1 460)			(1 460)
Provisions sur actions propres	(299)		(136)	(163)
Valeur nette	8 798	6	160	8 644

(*) Cession des titres de la société ML Parisot à la société Laboure Roi (Cf. § faits marquants de l'exercice).

(**) Provision pour dépréciation des titres de la filiale Nicolas Potel (100% de la valeur brute des titres).

(***) Au 30 septembre 2010, la société détient 65.301 actions propres par le biais du contrat de liquidités. Dans le cadre de ce contrat, la société a acheté au cours de l'exercice 34.644 actions au prix moyen de 4.79€ et en a vendu 35.321 au prix moyen de 4.86€

NOTE 2 : ETAT DES CREANCES AU 30 SEPTEMBRE 2010

	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées aux participations (*)	14 461	14 461	
Créances fiscales	148	148	
Charges constatées d'avance	27	27	
Autres créances	16	16	
TOTAL	14 652	14 652	0

(*) : Dont :

- Labouré-Roi : 13 769K€
- SCI René Manuel : 75K€
- SCEA Château Labouré-Roi : 604K€

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2010**3.1 CAPITAL SOCIAL**

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	2 247 420	3	6 742

Il n'existe aucun instrument dilutif du capital.

3.2 : TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	30/09/2009	Variation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	30/09/2010
Capital social	6 742				6 742
Primes d'émission et de fusion	5 108				5 108
Réserve légale	674				674
Autres réserves	835				835
Report à nouveau	7 857		-3 254		4 603
Résultat de l'exercice 2009	-3 254		3 254		
Résultat de l'exercice 2010				252	252
TOTAL	17 962	-	-	252	18 214

NOTE 4 : TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30 septembre 2009	Dotations	Reprise	30 septembre 2010
Provision pour risques				
Situation nette négative des filiales (*)	1 933	-	-138	1 795
Provision pour charges				
Provision restitution d'impôt (**)	271	87	-	358
Total	2 204	87	-138	2 153

(*) Au regard de la situation nette de sa filiale Nicolas Potel au 30/09/2010, la société a ajusté la provision pour risques et a ainsi procédé à une reprise de 138K€ (Cf. § 2.2.1).

(**) La provision de 87K€ dotée sur l'exercice correspond au risque de restitution de l'économie d'impôt réalisé sur l'exercice du fait de filiales déficitaires (Cf. Note 2.2.7).

NOTE 5 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**5.1 : DÉTAIL DES DETTES FINANCIÈRES**

	30/09/2009	30/09/2010
Emprunts à long et moyen terme auprès d'établissements de crédit	266	110
Intérêts courus sur dettes financières	10	9
<i>Sous-total dettes financières bancaires</i>	<i>276</i>	<i>119</i>
Comptes courants Groupe	27	19
Comptes courants actionnaires	1 475	1 242
TOTAL	1 778	1 380

5.2 : ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES BANCAIRES

	30/09/2009	30/09/2010
A moins d'un an	165	110
Entre un et cinq ans	111	9
A plus de cinq ans		
TOTAL	276	119

NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION AU 30 SEPTEMBRE 2010

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 7 : ENTREPRISES LIEES AU 30 SEPTEMBRE 2010

Les transactions effectuées par SA COTTIN FRERES avec ses filiales affectent les postes de bilan et du résultat financier au 30 septembre 2010 de la manière suivante :

	2009	2010
Montants concernant des entreprises liées		
Titres de participations	8 469	8 298
Créances fiscales	-	98
Autres créances (comptes courants principalement)	13 537	14 460
Emprunts et dettes financières diverses	27	19
Dettes financières	9	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	580
Dettes fiscales	20	2
Autres dettes	-	598
Chiffres d'affaires	2 054	1 361
Autres produits	-	10
Charges financières	-	-
Produits financiers	285	150

NOTE 8 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France.

NOTE 9 : DETAIL DU RESULTAT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2010

	30/09/2009	30/09/2010
Intérêts des emprunts et dettes financières	(40)	(57)
Autres charges financières (*)	(23)	(47)
Produits financiers des participations et comptes rattachés	286	150
Autres produits financiers (**)	4	0
Dotation provision dépréciation titres participation (**)	(1 460)	0
Dotation/Reprise de provisions des actions propres (Cf. Note 2.2.1)	(69)	136
TOTAL	(1 302)	182

(*) Il s'agit du résultat dégagé sur des instruments de couverture pris par la société afin de se couvrir contre la fluctuation des taux (Cf. Note 14).

(**) Sur titres de la filiale Nicolas Potel (Cf. Note 1).

NOTE 10 : DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 2010

	30/09/2009	30/09/2010
Boni/(Mali) de cession des actions propres	(73)	(119)
Dotation/Reprise de provisions pour risque sur situation nette négative filiale (*)	(1 933)	138
Impact relatif à la cession des titres ML Parisot (**)		29
Variation de provisions pour restitution d'impôts (*)	(106)	(87)
TOTAL	(2 112)	(39)

(*) Cf. Note 4.

(**) dont 200K€ de prix de cession et 171K€ de valeur nette comptable des titres.

NOTE 11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES AU 30 SEPTEMBRE 2010**11.1 : SITUATION FISCALE LATENTE**

En K€	Base	Impôt à 34 1/3 %
Allègements (Organic)	2	1
TOTAL	2	1

11.2 : VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat exceptionnel	(39 505)	(59 272)	19 767
Résultat courant	204 751	(27 875)	232 626
IS/Intégration fiscale	(87 147)	87 147	0
TOTAL	252 393	0	252 393

NOTE 12 : EFFECTIF MOYEN AU 30 SEPTEMBRE 2010

	30/09/2009	30/09/2010
Cadres	7	6
TOTAL	7	6

NOTE 13 : REMUNERATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2010
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance	38	
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance	18	
Rémunération allouée aux membres du Directoire	209	
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	-	24
Rémunération allouée aux Administrateurs	40	80
- dont Président Directeur Général	20	40
- dont Directeur Général Délégué	20	40

NOTE 14 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SURETES CONSENTIS AU 30 SEPTEMBRE 2010

Engagements donnés	30/09/2009	30/09/2010
Hypothèques et nantissement de titres donnés en garantie des emprunts de la SA COTTIN FRERES	34	21
Indemnités de départ à la retraite	97	107

Risque de taux : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la société est titulaire au 30 septembre 2010 d'un swap de taux, dont les caractéristiques sont les suivantes :

en millions d'euros	Nominal	Taux	Echéance
	1,5	3,85%	20/10/2010

Les profits et pertes financières réalisés sur l'exercice sont présentés dans le détail du résultat financier (Cf. Note 9).

NOTE 15 : MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

NOTE 16 : CHARGES A PAYER, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR

Les comptes dont le solde est supérieur à 100 KE sont les suivants :

	30/09/2009	30/09/2010
Produits à recevoir :		
Intérêts sur comptes courants à recevoir	285	150
Facturation intra Groupe	120	23
Charges à payer		
Facturation intra Groupe	-	1 178

NOTE 17 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif autre que ceux décrits en Note 1 et susceptible d'affecter les comptes sociaux de la société Cottin Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2010.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260
Nombre des actions ordinaires existantes	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 010 117	2 061 969	2 422 316	2 054 030	1 361 438
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 276 588	2 694 221	1 083 320	-217 371	65 387
Impôts sur les bénéfices	-87 918	124 696	158 396	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	52 663	21 872	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 389 373	2 486 207	715 502	-3 254 371	252 393
Résultat distribué	1 212 649	850 084	-	-	(*)
III - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,57	1,13	0,53	-0,04	0,03
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,62	1,11	0,32	-1,45	0,11
Dividende attribué à chaque action	0,56	0,38	-	-	-

Nature des indications	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	7	7	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 318 790	870 137	1 161 736	963 192	483 014
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	461 688	405 570	410 423	317 179	235 017

Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices : Néant.

(*) Cf. Projet de résolutions à l'Assemblée Générale.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
FILIALES ET PARTICIPATIONS				Brute	Nette						

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS

1. Filiale (+ de 50%)

LABOURÉ-ROI	806	5 629	100	4 839	4 839	13 769		29 676	168		ex 30/09/10
SCI DOMAINE MANUEL	473	484	99,99	3 430	3 430	75		27	8		ex 30/09/10
CHÂTEAU LABOURÉ-ROI	15	-165	100	15	15	604		334	76		ex 30/09/10
NICOLAS POTEL	50	-2 011	100	1 460				4 664	216		ex 30/09/10
PETIT BISTRO WINERY	10	6	100	10	10				-1		ex 30/09/10

2. Participations (10 à 50%)

SICA GUILDE DES DOMAINES	8	-173	49,60	4	4			77	143		ex 30/09/10
--------------------------	---	------	-------	---	---	--	--	----	-----	--	-------------

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A

- a) Filiales françaises
- b) Filiales étrangères

2. Participations non reprises au § A

- a) Dans des sociétés françaises
- b) Dans des sociétés étrangères

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La note 1 de l'annexe aux comptes sociaux « Faits caractéristiques » indique qu'un protocole portant sur la cession des titres de deux filiales constituant un domaine viticole a été conclu par la société et que cette vente est prévue pour être définitive dans le courant du mois de janvier 2011. Par acte réitératif en date du 28 janvier 2011, les parties ont reporté la cession définitive au 28 février 2011. Ainsi l'information portée en annexe faisant état d'une vente dans le courant du mois de janvier 2011 n'est plus conforme aux accords des parties compte tenu de l'avenant mentionné ci-dessus qui reporte l'effet de la vente au 28 février 2011.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

En tant que holding du groupe Cottin Frères, votre société détient des titres de participations, dont la valeur au bilan est estimée selon les règles décrites aux notes 2.2.1 et 4 de l'annexe aux comptes sociaux. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - LES VERIFICATIONS ET LES INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dijon, le 1^{er} février 2011

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1/ Avec Monsieur Louis COTTIN

Président Directeur Général de la SA COTTIN FRERES, et actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote.

Nature et objet

Rémunération de compte courant.

Modalités

Le compte courant de Monsieur Louis COTTIN présente un solde créditeur de 47 379,39 € au 30 septembre 2010, il est rémunéré au taux maximal déductible de 3,93%.

Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010 s'élèvent 3 284 €

2/ Avec Monsieur Armand COTTIN

Directeur Général Délégué de la SA COTTIN FRERES.

Nature et objet

Rémunération de compte courant.

Modalités

Le compte courant de Monsieur Armand COTTIN présente un solde créditeur de 228 601,73 € au 30 septembre 2010, il est rémunéré au taux maximal déductible de 3,93%.

Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010 s'élèvent à 5 300 €

Dijon, le 1^{er} février 2011

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 25 mars 2011

A - RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-40 du Code de Commerce, déclare approuver les termes de ce rapport ainsi que les conventions qui y sont traduites.

DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 (comptes sociaux et comptes consolidés)

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2010,
- la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes du Groupe arrêtés au 30 septembre 2010,
- la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration,
- la lecture du rapport spécial relatif aux attributions d'actions gratuites,
- et la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes sociaux dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2010 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	252 393,33 €
Report à nouveau antérieur	4 601 901,48 €

Résultat à affecter	4 854 294,81 €
----------------------------	-----------------------

Affectation

La totalité au report à nouveau	4 854 294,81 €
---------------------------------	----------------

Total égal au résultat à affecter	4 854 294,81 €
--	-----------------------

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Dividende unitaire	0,40	-	-
Nombre d'actions	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Dividende global	898 968	-	-
Dividende global éligible à l'abattement	898 968	-	-
Dividende global non éligible	/	/	/

QUATRIEME RESOLUTION – Fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 44.000 euros.

CINQUIEME RESOLUTION – Rachat d’actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivantes du Code de Commerce, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'assemblée générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment, soit en vue de régulariser les cours, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou du groupe, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opération de croissance externe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

L'assemblée générale décide de fixer les prix maximum d'achat par action à 25 euros et minimum de revente à 3,50 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, les prix indiqués ci dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titre composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions effectuées devront respecter les règles prévues par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration lequel pourra déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

B - RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION – Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture et pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce, décide :

- de déléguer au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société, et
- que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration ou par son Président et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporé au capital social de la société dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale précise que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Président dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation.

Le Conseil d'Administration ou son Président pourra notamment :

- déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital social de la société ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seront attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société sera élevée ;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la société porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société prendra effet ;

- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant d'une telle vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours calendaires après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions leur revenant ;
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la société après chaque augmentation de capital ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital ;
et
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférentes.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

SEPTIEME RESOLUTION – Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

